

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site Internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

6/3/2023

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

2023-29-005

1. Intitulé du projet

COUVERTURE PISCICULTURE DE LANGOLEN PAR DES OMBRIERES PHOTOVOLTAÏQUES PAR DEUX TRANCHES DE 2 800 m² et 499 kWc

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom ZWICK

Prénom JEAN LOUIS

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

PISCICULTURE DE LANGOLEN

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

ZWICK JEAN LOUIS GERANT

RCS / SIRET

4 4 4 6 1 1 8 0 0 0 0 0 1 2

Forme juridique SARL

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
ENERGIE / Cat N° 30 Installations photovoltaïques de production d'électricité	Modification d'une installation classée autorisée (ICPE) Mise en place d'une installation photovoltaïque d'une puissance : - Supérieure à 300 kWc et - Inférieure strictement à 1 MWc

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Installation d'Ombrières Photovoltaïques sur les bassins d'élevage de truite :

- Mise en place d'une structure métallique portant sur les berges des bassins et/ou sur les murs séparants les bassins,
- Couverture de cette structure à l'aide de panneaux photovoltaïques

4.2 Objectifs du projet

Les panneaux photovoltaïques seront positionnés au-dessus des bassins d'élevage de truite.

Ils permettront à la fois de produire de l'énergie renouvelable et d'optimiser le fonctionnement technique (agronomique) de la pisciculture.

En effet, la couverture des bassins d'élevage par des panneaux photovoltaïques au-delà de produire de l'électricité vise d'autres objectifs significativement avantageux.

Les panneaux feront office d'ombrière, contribuant à :

- Limiter l'exposition directe des truites au soleil / Bien Etre Animal, (BEA),
- Réduire la remontée en température de l'eau en été / BEA, Performance économique,
- Limiter le développement d'algues dans les bassins / BEA, réduction dépenses d'oxygène et temps nettoyage des bassins,
- Protéger le personnel des aléas climatiques : chaleur en été, pluie, froid en hiver / Bien Etre au Travail.

La Structure dans son ensemble permettra d'

- Apporter une couverture et support pour positionner des filets contre la prédation des oiseaux sur les parois latérales / BEA, Bio Sécurité, Performance économique
- Offrir un support pour installer le réseau distribution automatisée de l'aliment / Bien Etre au Travail, Performance économique.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le projet prévoit d'installer la structure au sein de la pisciculture de Langolen.

C'est donc une modification d'une installation Classée Pour l'Environnement déjà Existante et Autorisée.

Il consistera à couvrir une zone déjà existante et en production constituée de bassins d'élevage de truite et des allées et plateformes de travail entre les bassins.

Les travaux vont se dérouler en trois phases.

La première phase consistera à poser la structure métallique en Fer, support des panneaux.

La seconde phase permettra de mettre en place au dessus des anciens bassins la première Tranche de panneaux photovoltaïques pour une surface de 2 800 m² et une puissance de 499 kWc

La troisième phase couvrira les nouveaux bassins de la seconde Tranche de panneaux photovoltaïques pour une surface de 2 800 m² et une puissance de 499 kWc.

Au niveau planning, les objectifs sont les suivants :

- Pose de la structure métallique d'ici fin Juin 2023,
- Pose des panneaux de la première tranche : Septembre - Octobre 2023,
- Pose des panneaux de la seconde tranche : 18 mois après la mise en service de première tranche, soit en milieu d'année 2025.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Dès sa mise en place, la Structure Métallique permettra d'installer les équipements pour la distribution automatisée de l'aliment pour les poissons, les réseaux (électricité, oxygène...) et pour la protection contre la prédation aviaire.

La Première tranche de Panneaux Photovoltaïques sera mise en service fin 2023 début 2024, la puissance produite sera de 499 kWc, et sera à 98% utilisée pour de l'autoconsommation sur l'exploitation piscicole.

La Seconde tranche de Panneaux Photovoltaïques sera mise en service en 2025, la puissance produite sera de 499 kWc, et sera à 98% utilisée pour de l'autoconsommation sur l'exploitation piscicole.

En tout temps les panneaux feront office de couverture sur l'exploitation avec tous les avantages significatifs cités au 4.2. contribuant au bien être des salariés, au bien être animal et à la performance économique.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

CE PROJET EST UNE MODIFICATION D'UNE INSTALLATION CLASSEE AUTORISEE.

La présente demande devrait donc être instruite par les services du Prefet du département.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface au sol	5 350m ²
Surface panneaux photovoltaïque	2 380 m ²
Hauteur de l'ouvrage	6,150 m
Capacité de production d'énergie : Puissance / Total	998 kWc
-première tranche	499 kWc
-seconde tranche	499 kWc

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Coordonnées géographiques¹ Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Adresse :

Lieu Dit : PONT AR STANG
29 510 LANGOLEN

Implantation

Lieudit STANG VRAS
Section B
Parcelles 331, 813, 815, 817

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée : Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

CE PROJET EST UNE MODIFICATION DE LA PISCICULTURE DE LANGOLEN QUI UNE INSTALLATION CLASSEE AUTORISEE

ARRETE PREFECTORAL DU 26 NOVEMBRE 2019
Relatif à l'autorisation d'exploitation d'une pisciculture par la société Pisciculture de Langolen au lieu-dit Pont Ar Stang sur la commune de Langolen
N° 88/2019/AP

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone d'implantation n'est concernée par aucun périmètre réglementaire. La zone ZNIEFF la plus proche est située à plus de 5km au Sud Est. La zone Natura 2000 la plus proche est située à plus de 10km au Nord Est et ne montre pas de connexion de quelque nature que ce soit avec le site de la pisciculture.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone Natura 2000 la plus proche est située à plus de 10km au Nord Est et ne montre pas de connexion de quelque nature que ce soit avec le site de la pisciculture.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet consiste positionner les structures métalliques et les panneaux photovoltaïques au dessus des bassins d'élevage de truites séparés entre eux par des murs, des plateformes de travail ou des allées carrossées. La zone d'implémentation est donc déjà une surface artificialisée. Il n'existe donc pas de faune ou de flore sur cette zone dont les biotopes pourraient être perturbés, dégradés ou détruits.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone Natura 2000 la plus proche est située à plus de 10km au Nord Est et ne montre pas de connexion de quelque nature que ce soit avec le site de la pisciculture.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone d'implémentation est déjà exploitée par la pisciculture.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le personnes amenées à travailler sur l'exploitation piscicole verront leurs conditions de travail s'améliorer : à l'abris des aléas climatiques : à l'abris de la pluie, à l'ombre donc moins chaud en été, sous abris donc moins froid en hiver, sans pour autant travailler à l'intérieur d'un bâtiment.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Il ne nous semble pas que le projet ait d'incidences négatives notables.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

Zone Finistère, bien loin des frontières.

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Il ne nous semble pas que le projet ait d'effets négatifs notables, donc pas de mesures pour réduire ou éviter.

7. Auto-évaluation (obligatoire)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Il ne nous semble pas nécessaire que le projet exposé de couverture de la pisciculture de Langolen par des ombrières photovoltaïque fasse l'objet d'une évaluation environnementale. Les panneaux photovoltaïques ne vont en effet non pas être installés sur une zone naturelle sauvage, mais au contraire au sein d'une exploitation piscicole existante soumise aux règles ICPE. Cette exploitation est en cours de modernisation, et a, à ce titre fait l'objet d'une évaluation environnementale complète récente (moins de 5 ans), qui a été étudiée et prise en compte par la préfecture du Finistère pour aboutir à une autorisation d'exploiter délivrée en novembre 2019.

La structure photovoltaïque n'induisant pas de nuisance particulière additionnelle à celle du fonctionnement de la pisciculture, il ne nous paraît pas nécessaire de procéder à une nouvelle étude environnementale spécifique.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Annexe 1 Obligatoire : Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire
À JOINDRE AU FORMULAIRE CERFA N° 14734

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Castets

le, 14/02/2023

Signature



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
de
l'environnement

Annexe n°1 à la demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire À JOINDRE AU FORMULAIRE CERFA N° 14734

NOTA : CETTE ANNEXE DOIT FAIRE L'OBJET D'UN DOCUMENT NUMÉRISÉ PARTICULIER
LORSQUE LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS EST ADRESSÉE À L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE
PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

Personne physique

Adresse

Numéro 100 Extension Nom de la voie ALLEE DE BIDAOU

Code Postal 4 0 7 0 0 Localité SAINTE-COLOMBE Pays FRANCE

Tél 06 85 30 87 87 Fax

Courriel ZWICK @MAISADOUR.COM

Personne morale

Adresse du siège social

Numéro Extension n. Nom de la voie

PONT AR STANG

Code postal 2 9 5 1 0 Localité LANGOLEN Pays FRANCE

Tél 02 98 59 33 51 Fax

Courriel PISCICULTURE.LANGOLEN @GMAIL.COM

Personne habilitée à fournir des renseignements sur la présente demande

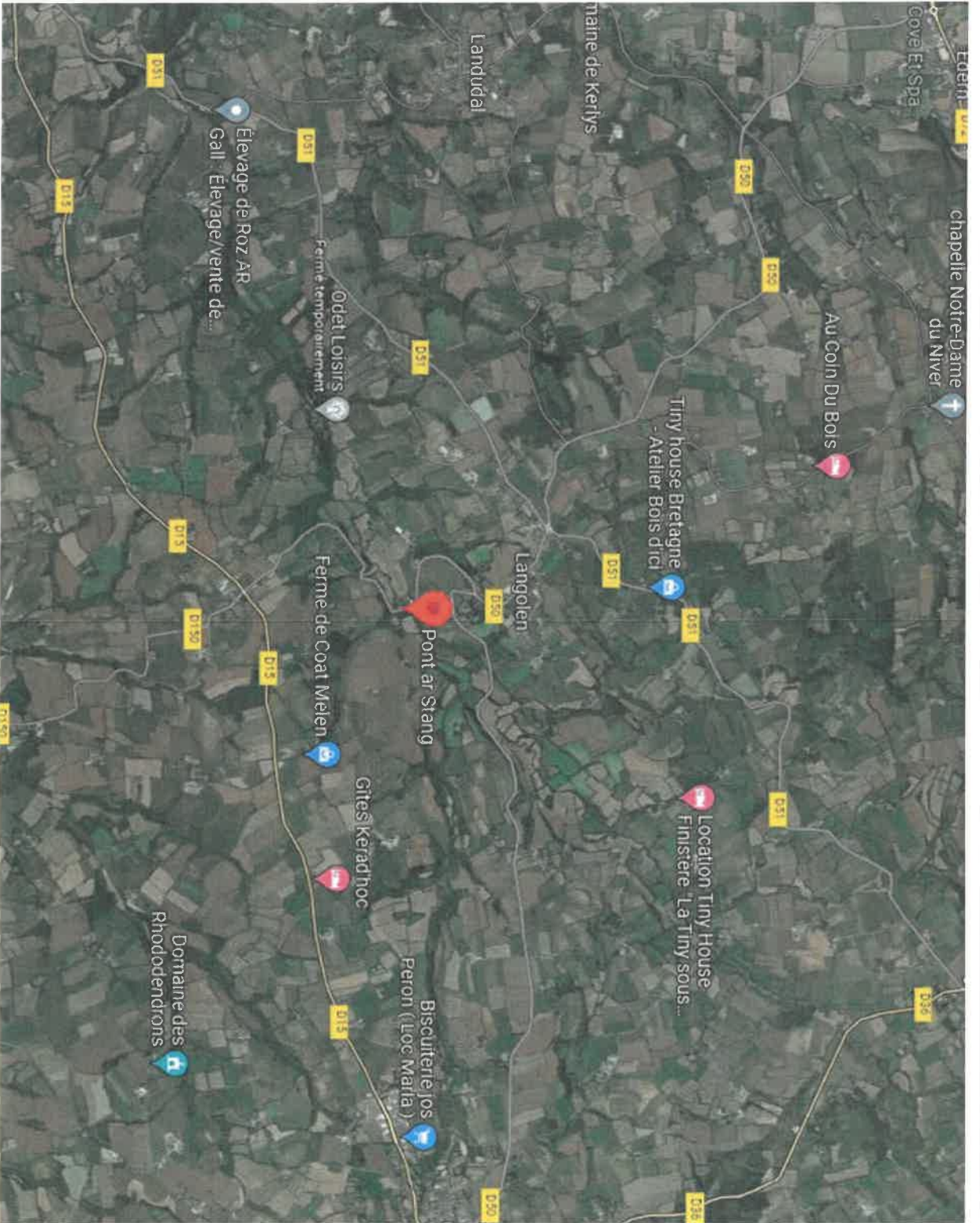
Nom PARFOURU Prénom DAVID

Qualité CONSULTANT AVEC MANDAT POUR ETRE L'INTERLOCUTEUR PRIVILEGIE DE L'ADMINISTRATION

Tél 06 880 880 02 Fax

Courriel D.PARFOURU @DELMASMAREE.FR

En cas de co-maîtrise d'ouvrage, listez au verso l'ensemble des maîtres d'ouvrage.



Ce document et son contenu sont la propriété du Concepteur, Jean Paul BORDES architecte DPLG, et ne peuvent être exploités d'une quelconque manière, copie, utilisation à des fins de construction, etc, sans son autorisation. Le code de la propriété intellectuelle dispose que toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement des auteurs ou ses ayants droit ou ayant cause, est illicite (article L.122-4). Cette représentation ou reproduction par quelque procédé que se soit constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 1335-2 et suivant du code de la propriété intellectuelle pouvant ainsi entraîner des poursuites judiciaires.

Ind C
11/10/2022
Dossier n°2022-1290

SARL PISCICULTURE DE LANGOLEN - INSTALLATIONS DE PANNELAUX PHOTOVOLTAIQUES - PONT AR STANG - 29510 - LANGOLEN - SITUATION - ech1 : 29000 - 02

/A Attention : Planche au format A3, il est indispensable de respecter le format et d'imprimer en "taille réelle" pour conserver l'échelle.



Jean Paul BORDES
Architecte DPLG
31 rue Bayard (64000) PAU
Tel. 05 59 85 89 29
Mail: jpbordes.arch@wanadoo.fr
Site des Architectes n°35533

Ce document et son contenu sont la propriété de Cormopieur. Jean Paul BODDES architecte DPLG, et ne peuvent être exploités d'une quelconque manière, copie, utilisation à des fins de construction, etc. sans son autorisation. Le code de la propriété intellectuelle dispose que toute reproduction ou représentation ou représentation intégrale ou partielle, sans le consentement des auteurs ou des ayants droit ou ayant cause, est illicite (article L122-4). Cette représentation ou reproduction par quelque procédé que ce soit constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L 135-2 et suivants du code de la propriété intellectuelle peuvent ainsi entraîner des poursuites judiciaires.



Photo prise en Mai 2019

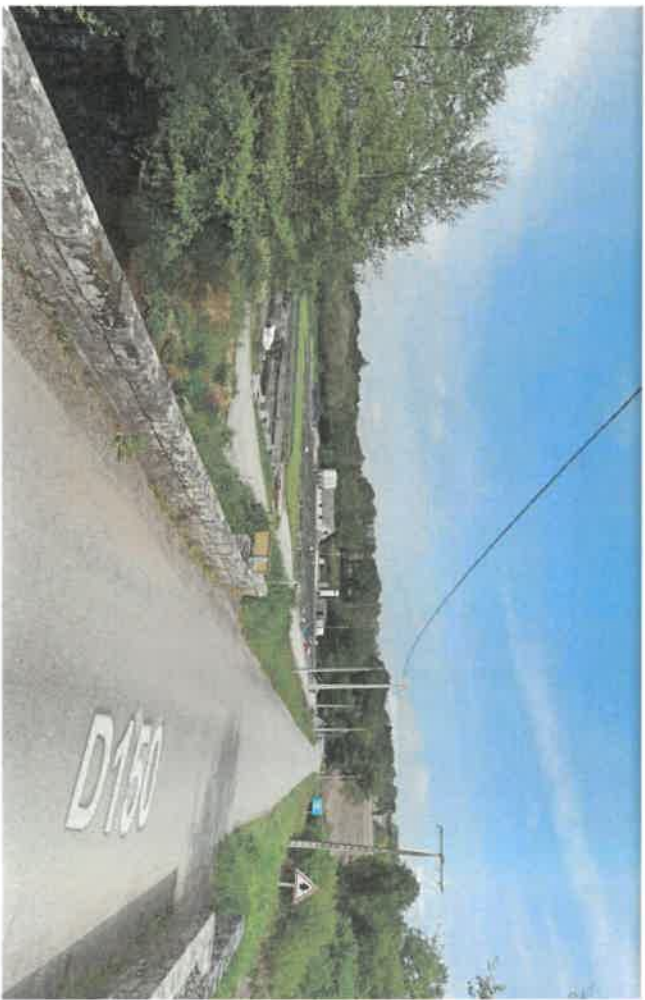


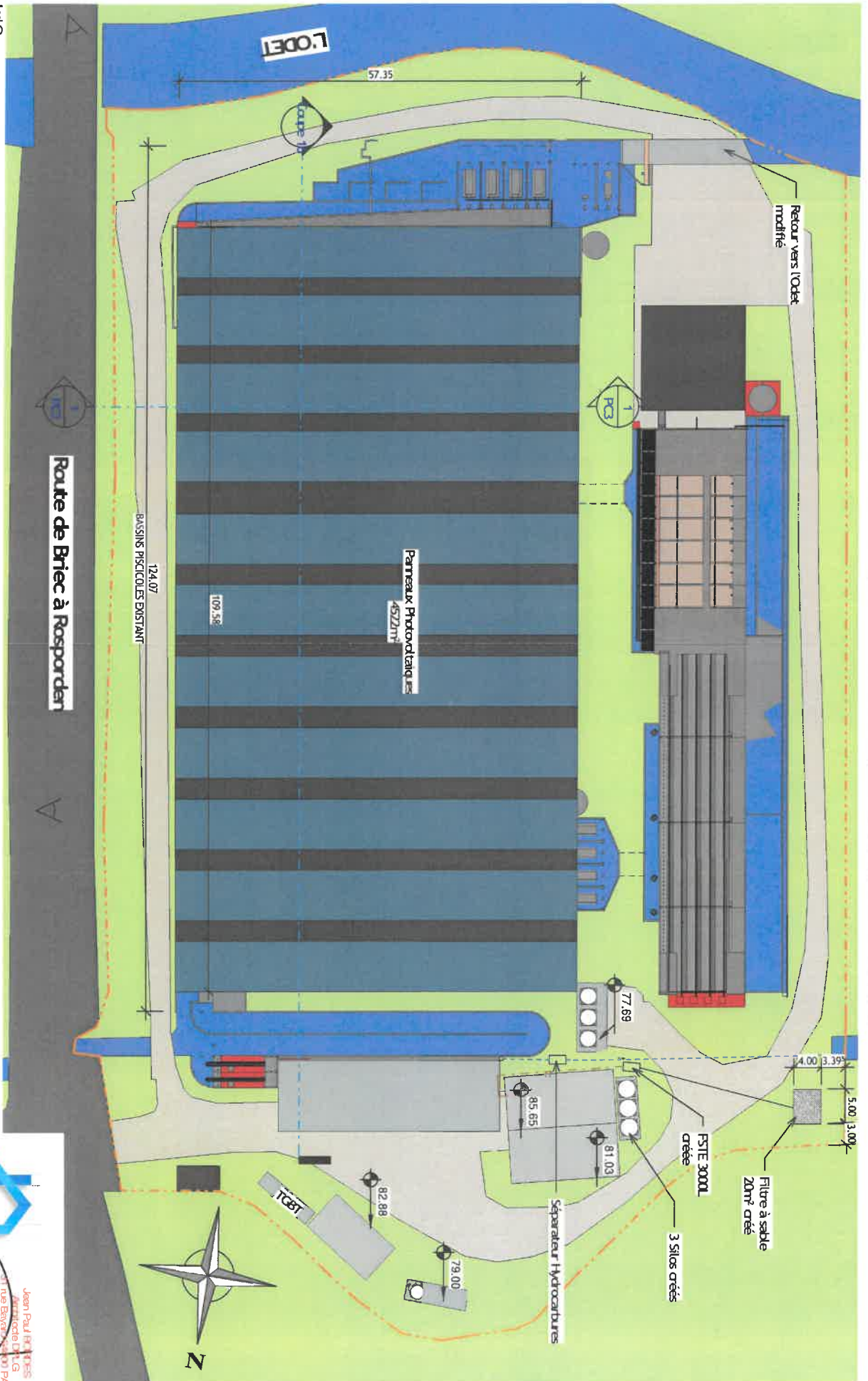
Photo prise en Mai 2019

Ind C
11/10/2022
Dossier n°2022-1290



Jean Paul BODDES
Architecte DPLG
31 rue Bayard 64600 PAU
Tel. 05 59 83 89 89
Mail: j.p.boddes.archi@wanadoo.fr
Cofe des Architectes n°35333

Ce document et son contenu sont la propriété du Concepteur, Jean Paul BORDIES architecte DPLG, et ne peuvent être exploités d'une quelconque manière, copie, utilisation à des fins de communication, etc, sans son autorisation. Le code de la propriété intellectuelle dispose que toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement des auteurs ou des ayants droit ou ayants cause, est illicite (article L.122-4). Cette représentation ou reproduction par quelque procédé que ce soit constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L.1365-2 et suivants du code de la propriété intellectuelle pouvant ainsi entraîner des poursuites judiciaires.



Ind C

11/10/2022

Dossier n°2022-1290

Route de Briec à Rosporden

SARL PISCICULTURE DE LANGOLEN - INSTALLATIONS DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES - PONT AR STANG - 29510 - LANGOLEN - PLAN VASSE PROJET - edr. 1 : 500 - 04

Attention : Fierdre au format A3, il est indispensable de respecter le format et d'imprimer en "taille réelle" pour conserver l'échelle.



Jean Paul BORDIES

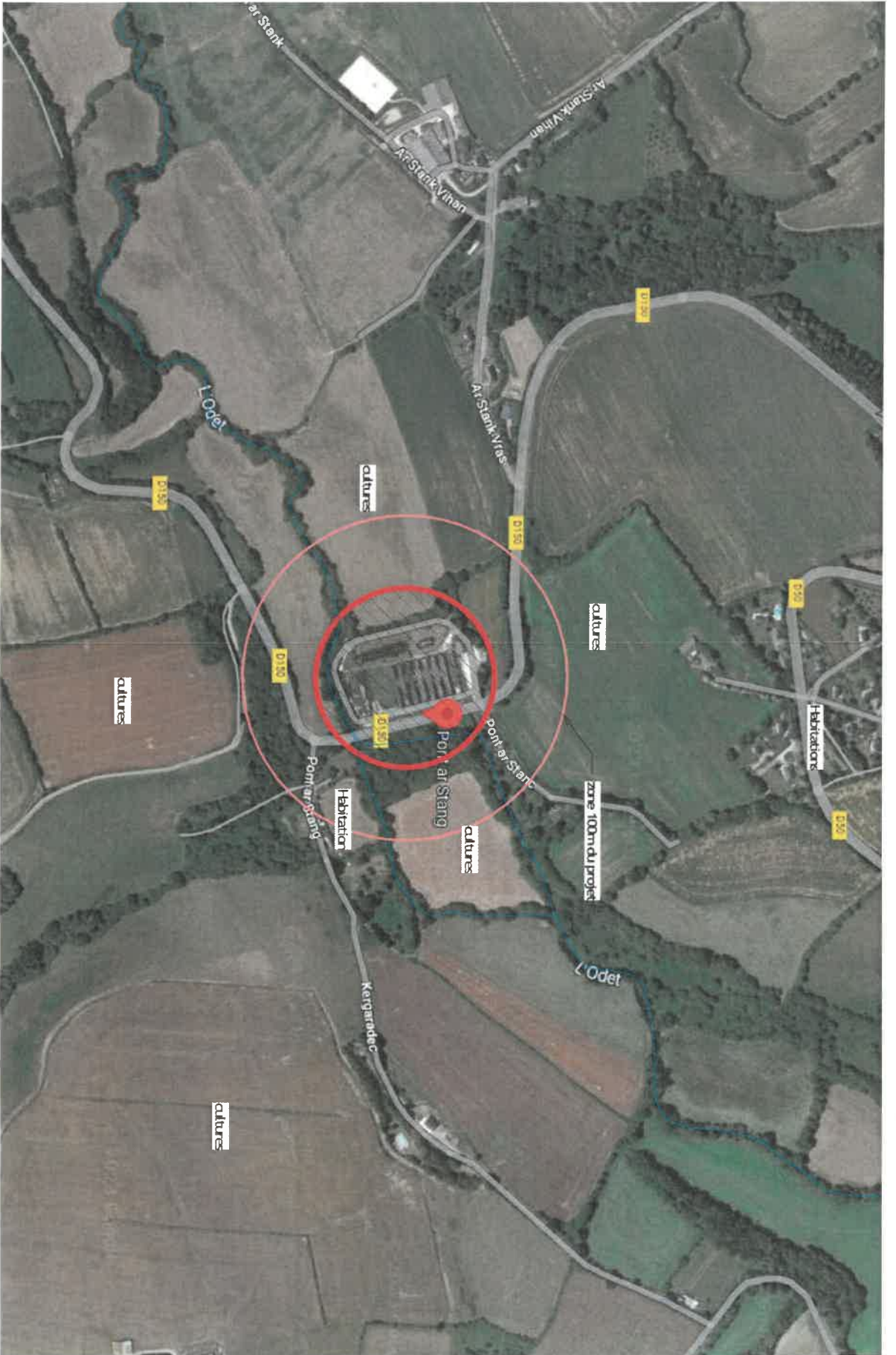
 Architecte DPLG

 11 rue Bayard - 17100 PAU

 Tél. 05 59 16 71 29

 Mail: jean.paul.bordies@jeanpaulbordies.com

 Créateur des Architectes JPB35533



Ind C
11/10/2022
Dossier n°2022-1290

SARL Pisciculture de Langolen - Installations de panneaux photovoltaïques - Pont ar Stiang - 29610 - Langolen - Plans des abords - edr 1 : 5000 - 05

(/): Attention : Planche au format A3, il est indispensable de respecter le format et d'imprimer en "taille réelle" pour conserver l'échelle.



Jean Paul BORDES
Architecte DPLG
31 rue Esyriac 64000 PAU
Tel : 05 59 83 89 29
Mail : j.p.bordes.arch@wanadoo.fr
Ordre des Architectes n°35533

Ce document et son contenu sont la propriété du Concepteur, Jean Paul BORDES architecte DPLG, et ne peuvent être exploités d'une quelconque manière, copie, utilisation à des fins de construction, etc, sans son autorisation. Le code de la propriété intellectuelle dispose que toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement des auteurs ou ses ayants droit ou ayant cause, est illicite (article L122-4). Cette représentation ou reproduction par quelque procédé que se soit constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L 1335-2 et suivant du code de la propriété intellectuelle pouvant ainsi entraîner des poursuites judiciaires.

Pisciculture de Langolen

Projet de Couverture Photovoltaïque

